



Vous souhaitez créer ou reprendre une entreprise en Hauts-de-France ? La Région vous aide avec un dispositif clés en main : le Chéquier Maison des Entrepreneurs.

PRESENTATION DU DISPOSITIF

Le parcours est structuré autour de 4 phases :

Montage de votre projet

Vous aider à réaliser une analyse de marché, des études stratégiques (produit, clientèle, distribution...) et à bâtir un plan d'affaires complet.

Test d'activité

Vous permettre de tester votre future activité dans un environnement sécurisé sans avoir encore créé juridiquement votre entreprise.

Montage financier

Finaliser votre plan de financement, consolider votre modèle économique, trouver des solutions financières, faire le lien avec les banques...

Suivi jeune entreprise

Vous apporter des outils de pilotage, d'organisation et de gestion, vous accompagner sur du développement et/ou du recrutement pour assurer la longévité de votre

Initiative Flandre Intérieure intervient dans le cadre de la **structuration financière** et du **suivi** post-crétion de ce dispositif.

Dans un premier temps, le degré de maturité de votre projet sera validé afin de vous intégrer dans le dispositif ou de vous orienter vers une phase d'accompagnement ou de test.

CONTENU DE L'OFFRE STRUCTURATION FINANCIERE DU RESEAU INITIATIVE

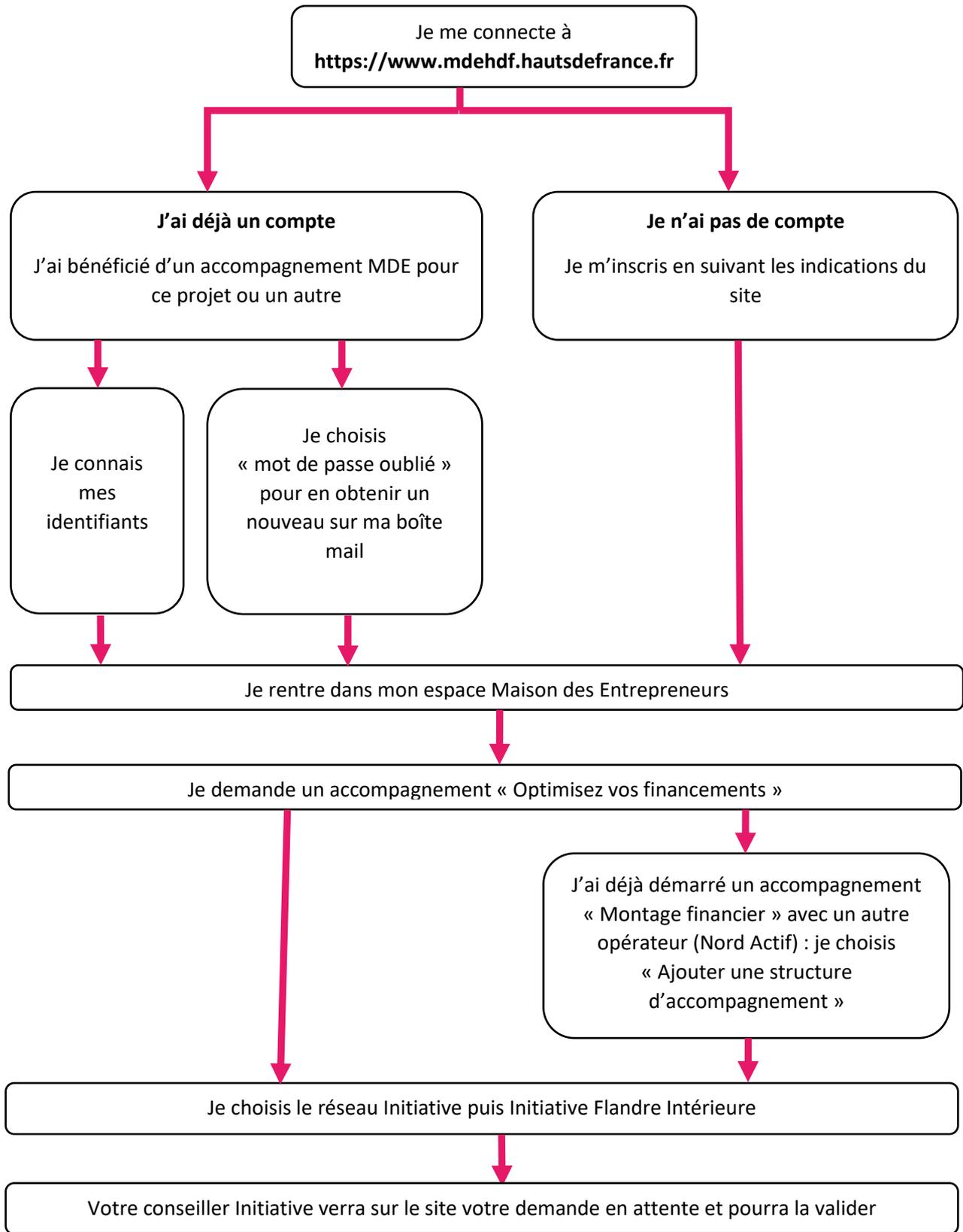
- Un **rendez-vous d'accueil individuel** de prise de connaissance du dossier,
- Une **analyse du dossier** afin de valider l'étude de marché et la faisabilité financière,
- Un **rendez-vous de retour d'analyse et de préparation pour solliciter les financements**
- Une **mise en relation avec les partenaires financiers** pour le bouclage du plan de financement,
- Une offre **d'ateliers collectifs** en fonction des besoins.

Un financement sous forme de **prêt d'honneur** pourra vous être proposé pendant cet accompagnement et après le démarrage de l'activité, un **suivi post création**.

COMMENT EN BENEFICIER

Il est nécessaire de se rendre sur le site Maison des Entrepreneurs du Conseil régional Hauts de France pour demander un accompagnement ou le clôturer quand il est terminé.

La démarche est détaillée au verso



L'action menée dans le cadre du dispositif Maison des Entrepreneurs est cofinancée par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Hauts de France avec le FSE et le FEDER